



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Recueil consultable sur le site internet de la Préfecture de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes :
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/aquitaine-limousin-poitou-charentes>

RAA RÉGIONAL N° 2016-07

Publié le 12.01.2016

SOMMAIRE page 1/1

n°	Administration avec sigle	Date de l'acte	Objet complet
1	SGAR Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	12/01/16	Arrêté n°2016-22 portant organisation de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
2	Agence Régionale de Santé d'Aquitaine (ARS)	11/01/16	2 – Arrêté portant fixation pour l'année 2016 des périodes de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation au titre de l'article R. 6122-27 du code de la santé publique
3	DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER SUD-ATLANTIQUE (DIRM SA)	31/12/2015	3 Arrêté rendant obligatoire les délibérations n° 21-2015 du 11 février 2015 et n° 30-2015 du 19 octobre 2015 du comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes
4	Direction Régionale des Affaires Culturelles Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (DRAC ALPC)	08/01/2016	4 – Décision de subdélégation.
5	Agence Régionale de Santé Aquitaine (ARS)	11/01/16	5 – Arrêté du 11 janvier 2016 portant résultats de l'épreuve théorique pour l'obtention du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins
6	Agence Régionale de Santé Aquitaine (ARS)	07/01/16	6 – Arrêté du 7 janvier 2016 fixant la composition du jury pour la correction de l'épreuve théorique en vue de l'obtention du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins
7	Rectorat de Limoges	06/01/2016	7 – arrêté portant délégation de signature en matière d'administration générale
8	Rectorat de Limoges	06/01/2016	8 – arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Arrêté du 12 janvier 2016 – 22
portant organisation de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Le préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Pierre DARTOUT préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BAHEGNE directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales des régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, et de la direction départementale de la cohésion sociale de la Gironde réunis en formation conjointe le 18 décembre 2015;

Sur proposition du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Arrête :

Article 1 :

La direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes a son siège à Bordeaux et dispose de deux antennes à Limoges et Poitiers.

Article 2 :

L'organisation de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, appelée « organisation-cible à horizon du 31 décembre

2018 » dans la suite du présent arrêté, est constituée des structures suivantes placées sous l'autorité du directeur régional et départemental:

Les services régionaux, rattachés directement au directeur régional et départemental et chargés de l'exercice des missions régionales, au sens des articles concernés du décret 30 décembre 2015, susvisé, relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale :

- le pôle cohésion sociale,
- le pôle certifications, formations et emploi,
- le pôle sport,
- le pôle jeunesse, éducation populaire et vie associative,
- la mission de coordination régionale métier et de soutien à l'interdépartementalité
- les antennes infra-régionales de Limoges et de Poitiers

La direction déléguée chargée des compétences départementales, au sens de l'article concerné du décret du 30 décembre 2015, susvisé, relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, dirigée par la directrice départementale déléguée :

- le pôle protection des usagers,
- le pôle territorialisation des politiques jeunesse/sport/cohésion sociale,
- le pôle hébergement logement

Les services communs placés sous la responsabilité du directeur régional et départemental :

- le secrétariat général
- les missions mutualisées entre les deux entités régionales et départementales

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1.

L'équipe de direction sera constituée du directeur régional et départemental, de la directrice départementale déléguée, adjointe au directeur régional et départemental, de trois directeurs régionaux adjoints, du directeur départemental délégué adjoint.

Article 3 :

Les services régionaux :

Le pôle cohésion sociale est chargé du pilotage et de la coordination des politiques de lutte contre la pauvreté, d'inclusion sociale et d'hébergement des plus démunis, de protection des personnes vulnérables, des politiques liées au handicap. Il planifie et alloue les ressources correspondantes et exerce les missions dévolues à l'autorité de tarification des établissements sociaux et médicaux sociaux.

Le pôle formation et certifications recense les besoins de formation, délivre les diplômes pour lesquels il reçoit délégation des ministres compétents pour les domaines de la jeunesse et des sports, des professions sociales et de santé non médicales, désigne et organise les jurys relatifs à ces diplômes, contrôle et évalue les organismes de formation.

Le pôle sport met en œuvre la politique nationale du sport de haut niveau sur le territoire de la région. Il pilote les politiques destinées à la réduction des inégalités pour l'accès aux pratiques sportives et celles relatives au sport-santé. Il pilote et arrête l'allocation des ressources budgétaires dédiées au sport. Il apporte son concours au délégué territorial du Centre national pour le développement du sport pour la mise en œuvre des missions de cet établissement dans la région.

Le pôle jeunesse éducation populaire et vie associative pilote et coordonne les politiques en faveur du volontariat, de l'engagement, de l'autonomie et de la mobilité internationale des jeunes, ainsi que de l'information jeunesse. Il pilote et coordonne les politiques de promotion de l'éducation populaire et de développement de la vie associative. Il pilote et arrête l'allocation de ressources budgétaires dédiées à la jeunesse, l'éducation populaire et la vie associative. Il apporte son concours au délégué territorial de l'Agence du service civique pour la mise en œuvre des missions de cet établissement dans la région.

La mission de coordination régionale métier et de soutien à l'interdépartementalité permet d'assurer un pilotage et une animation régionale du soutien apporté aux départements pour une mobilisation efficiente de tous les leviers : plan régional inspection contrôle, animation régionale de la politique de la ville et de l'intégration, observatoire des politiques sociales, sportives et de jeunesse, compétences rares (Statisticien, médecins conseillers, conseillers techniques sportifs), besoins d'assistance conjoncturelle ou saisonnière, exprimés en proximité à partir des trois sites de Bordeaux, Limoges et Poitiers.

La direction déléguée chargée des compétences départementales :

Le pôle Protection des usagers s'assure de la mise en œuvre de la réglementation dans le domaine de la jeunesse et du sport, ainsi que de l'accès aux droits des personnes qui rencontrent des difficultés. Dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, il contrôle la sécurité physique et morale des mineurs, il en évalue la qualité éducative et contribue à son développement; il procède à l'homologation et aux contrôles des établissements et des activités sportives. Il assure le suivi des organismes de protection des personnes vulnérables. Il a en charge le fonctionnement régulier des commissions départementales.

Le pôle Territorialisation des politiques Jeunesse, Sport, Cohésion Sociale décline localement les actions et les financements correspondants. Il assure la promotion de l'engagement des jeunes ; il suit les programmes éducatifs de territoires. Il participe à l'optimisation des aides du CNDS, promeut l'accès aux sports et le lien avec la santé, contribue à la lutte contre les incivilités. Il gère le greffe des associations de l'arrondissement de Bordeaux et apporte un appui juridique dans ce domaine. Il organise l'accès aux droits des personnes en demande d'asile dans le cadre du plan migrant.

Le pôle Hébergement logement met en œuvre le service public de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri et mal logées. Il optimise la mobilisation des parcs de logements (contingent préfectoral). Il met en œuvre le Droit au logement opposable, et participe à la prévention des expulsions. Il assure un accompagnement social des évacués de campement. Il participe au traitement des situations individuelles et d'urgence. Il procède au contrôle des conditions d'accueil et d'insertion. En lien avec les services du conseil départemental de la Gironde, il élabore et met en œuvre le PDALHPD.

Les services communs

Le secrétariat général est chargé, pour le compte des deux entités régionales et départementales, du pilotage et de la gestion de l'allocation des moyens humains et des moyens financiers liés aux fonctionnements des services. Il met en place une gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences, une action sociale adaptée aux personnels, les accompagne dans leur carrière et répond à leurs besoins de formation. Il organise et coordonne le dialogue social et les actions de sécurité au travail. Il assure la gestion administrative du greffe des juridictions sociales. Dans le respect des prérogatives des autorités compétentes, il gère les systèmes d'information, la logistique, les moyens de fonctionnement et l'immobilier, en lien avec les DDI concernées de Poitiers et Limoges.

Les missions mutualisées sur le site de Bordeaux entre les missions exécutées pour le compte de la région et celles exécutées pour le compte du département de la Gironde permettent d'organiser différemment des fonctions métiers, autour de l'emploi, du CNDS équipement, des métiers de l'animation et éventuellement du service civique (groupe projet).

Article 4 :

L'organisation-cible décrite aux articles 2 et 3 est mise en place au plus tard à la date du 31 décembre 2018.

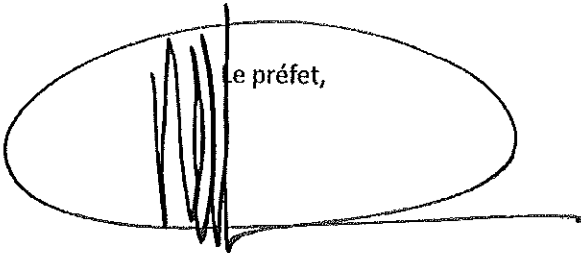
Dans une première étape, à compter de la publication du présent arrêté, la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est organisée selon l'organisation transitoire précisée à l'annexe 2. Cette organisation évoluera

dans l'objectif d'atteindre l'organisation cible mentionnée à l'alinéa précédent et s'achèvera à la date de mise en place de l'organisation-cible.

Une première évaluation, susceptible d'entraîner des adaptations, sera mise en œuvre à la fin de l'année 2016.

Article 5 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.



e préfet,

Pierre DARTOUT

ANNEXE 1

Organisation-cible de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Direction	Structure de direction Bordeaux, comprenant assistantes de direction, chargée de communication, CMC, assistantes sociales de personnel, médecins conseillers et conseillers de défense et de sécurité zone Sud-Ouest	Bordeaux
Services régionaux		
Cohésion sociale	Pilotage et allocation des ressources	Bordeaux
	Animation territoriale du réseau des AHI	Bordeaux
	Protection des publics vulnérables	Bordeaux
	Politique du handicap	Bordeaux
	Conseil technique en Service Social	Bordeaux
	Analyse financière et tarification	Limoges
	Expertise / veille juridique	Limoges
	Suivi et Evaluation des plans et programmes (en lien avec la Mostra)	Poitiers
Formation Certifications	Pilotage stratégique	Bordeaux
	Formation et certifications aux métiers du sport et de l'animation, du sanitaire et du social (spécialisation selon diplômes)	Bordeaux
	Formation et certifications aux métiers du sport et de l'animation, du sanitaire et du social (spécialisation selon diplômes)	Limoges
	Formation et certifications aux métiers du sport et de l'animation, du sanitaire et du social (spécialisation selon diplômes)	Poitiers
Jeunesse, éducation populaire, vie associative	Pilotage et allocation des ressources	Bordeaux
	Animation des politiques territoriales	Bordeaux
	Mobilité européenne et solidarité Internationale	Bordeaux
	Animation régionale du service civique	Bordeaux
	Suivi régional des mesures du CIEC	Poitiers
	Information jeunesse	Poitiers
	Gestion des postes FONJEP	Poitiers
	FDVA	Poitiers
	Cellule d'appui aux fonctions administratives pour la gestion des dispositifs en faveur de la vie associative.	Poitiers

Politiques sportives	Pilotage et allocation des ressources	Bordeaux
	Animation de la stratégie liée aux politiques sportives	Bordeaux
	Sport de haut niveau	Bordeaux
	Coordination des CTS	Bordeaux
	Conseiller interrégional anti-dopage	Bordeaux
	Prévention dopage	Bordeaux
	Suivi régional des mesures du CIEC	Poitiers
	Développement du sport pour tous	Poitiers
	Promotion des valeurs du sport	Poitiers
	Cellule d'appui aux fonctions administratives pour la gestion des dispositifs en faveur de la vie associative	Poitiers
	Formation, ingénierie des sports de nature et sport santé	Limoges
Mission de coordination régionale métiers et de l'interdépartementalité	Politique de la ville, Intégration	Bordeaux
	Inspection/contrôle : plan régional inspection contrôle	Bordeaux
	Compétences rares (statisticien, médecins, CTS)	Bordeaux Limoges (médecin)
	Interdépartementalité : inspection -- contrôle, soutien aux politiques de solidarité, de jeunesse et du sport	Bordeaux, Limoges et Poitiers
	Mostra : Observatoire social, des politiques sportives et de jeunesse, suivi et évaluation des plans et programmes	Bordeaux (pilotage) Poitiers
Direction déléguée chargée des compétences départementales		
Pôle Protection des Usagers	Accueil collectif des mineurs	Bordeaux
	Protection des usagers du sport	Bordeaux
	Protection des personnes vulnérables	Bordeaux
	Commissions départementales	Bordeaux
Pôle Territorialisation des Politiques Jeunes Sports Cohésion Sociale	Déclinaison des politiques Jeunesse	Bordeaux
	Accompagnement des acteurs du sport	Bordeaux
	Greffe des associations et animation vie associative	Bordeaux
	Pôle interministériel migrants	Bordeaux
Pôle Hébergement Logement	Fonctions sociales du logement (DALO, contingent prioritaire)	Bordeaux
	Prévention des expulsions et accompagnement social des évacuations de campement	Bordeaux
	Velle sociale et hébergement d'urgence	Bordeaux
	Programmation et planification	Bordeaux
Services communs		
Secrétariat général (mutualisation avec les directions départementales Limoges et Poitiers)	Pilotage et allocation de ressources	Bordeaux
	Responsable administratif et financier (RAF) et secrétariat de proximité	Limoges
	Responsable administratif et financier (RAF) et secrétariat de proximité	Poitiers
	Division des ressources humaines	Bordeaux
	Division financière	Bordeaux
	Division Administration générale et logistique	Bordeaux
	Systèmes d'information et de Communication	Bordeaux
	Juridictions sociales (TASS/TCI)	Bordeaux, Limoges, Poitiers

	Fonctions support de proximité mutualisées avec DD 87	Limoges
	Fonctions support de proximité mutualisées avec DD 86	Poitiers
Missions métiers mutualisées Gironde	Métiers du sport et de l'animation, BAFA	Bordeaux
	Saisie administrative CNDS équipement	Bordeaux
	Référent emploi dans les métiers de l'animation	Bordeaux
	Distinctions honorifiques	Bordeaux
	Service Civique (sous réserve suites du groupe projet)	Bordeaux

ANNEXE 2

Organisation transitoire de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique	Evolution des structures à la fin de l'étape transitoire
Direction	Structure de direction Bordeaux, comprenant assistantes de direction, chargés de communication, CMC, assistantes sociales de personnel, médecins conseillers et conseillers de défense et de sécurité zone Sud-Ouest	Bordeaux	Maintien
	Responsable d'antenne et secrétariat de proximité	Limoges	Clause de garantie
	Responsable d'antenne et secrétariat de proximité	Poitiers	Clause de garantie
	Cellule observation	Limoges	Regroupement à Poitiers(Mostra)
	Cellule observation	Poitiers	Maintien (Mostra)
Services régionaux			
Cohésion sociale	Pilotage et allocation des ressources	Bordeaux	Maintien
	Animation territoriale du réseau des AHI	Bordeaux Limoges, Poitiers	Regroupement à Bordeaux
	Protection des publics vulnérables	Bordeaux Limoges, Poitiers	Regroupement à Bordeaux
	Politique du handicap	Bordeaux Limoges, Poitiers	Regroupement à Bordeaux
	Conseil technique en Service Social	Limoges	Regroupement à Bordeaux
	Cellule d'analyse financière et tarification	Limoges	Maintien
Formation et certifications	Pilotage stratégique	Bordeaux	Maintien
	Formations et certifications aux métiers du sport et d'animation	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien et spécialisation dans les trois antennes
	Formations et certifications aux métiers du sanitaire et du social	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien et spécialisation dans les trois antennes
Jeunesse, éducation populaire, vie associative	Pilotage et allocation des ressources	Bordeaux	Maintien
	Animation des politiques territoriales	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Bordeaux
	Mobilité européenne	Limoges, Poitiers	Regroupement dans un pôle « Mobilité européenne et solidarité internationale » à Bordeaux
	Mobilité européenne et solidarité internationale	Bordeaux	
	Service civique	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Bordeaux en « animation régionale du service civique »Evolutions possibles avec le groupe projet

	Lutte contre l'illettrisme	Bordeaux	Suppression , regroupement au SGAR
	Information jeunesse, FONJEP, FDVA, mesures CIEC	Bordeaux Limoges Poitiers	Regroupement à Poitiers
Politiques sportives	Pilotage et allocation des ressources	Bordeaux	Maintien
	Animation de la stratégie liée aux politiques sportives	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Bordeaux
	Sport santé	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Limoges
	Sport de nature	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Limoges
	Sport pour tous, promotion des valeurs du sport, mesures CIEC, soutien gestion CNDS	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Poitiers
	Sport de haut niveau	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Bordeaux
	Coordination des CTS	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Bordeaux
	Conseiller interrégional anti-dopage	Bordeaux	Maintien
	Prévention dopage	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Pilotage Bordeaux, maintien Limoges (médecin)
Mission de coordination régionale métiers et de l'interdépartementalité	Politique de la ville	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement Bordeaux
	Intégration (en lien avec le SGAR)	Bordeaux	Maintien
	Inspection/contrôle : Plan régional inspection contrôle	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement Bordeaux
	Compétences rares (statisticien, médecins, CTS)	Bordeaux, Limoges	Maintien Bordeaux (pilotage) Limoges (médecin)
	Référent emploi dans les métiers de l'animation	Bordeaux, Limoges Poitiers	Regroupement Bordeaux
	Observatoire social des politiques sportives et de la jeunesse, suivi et évaluation des plans et programmes	Bordeaux (pilotage) Poitiers	Maintien

Direction déléguée chargée des compétences départementales				
Protection des Usagers et Développement Territorial Jeunesse Sport Associations	Accueil collectif des mineurs			Bordeaux
	Territorialisation des politiques jeunes			Bordeaux
	Protection des usagers du sport			Bordeaux
	Accompagnement des acteurs du sport			Bordeaux
	Greffe des associations et appui juridique			Bordeaux
Pôle Accès aux Droits	Pôle Interministériel migrants			Bordeaux
	Majeurs protégés			Bordeaux
	Commissions départementales			
	Participation de l'Etat aux politiques de handicap			Bordeaux

Pôle Hébergement Logement	Fonctions sociales du logement (DALO, contingent prioritaire)			Bordeaux
	Prévention des expulsions et accompagnement social des évacuations de campement			Bordeaux
	Veille sociale et hébergement d'urgence			Bordeaux
	Programmation et planification			Bordeaux
Services communs				
Secrétariat général (mutualisation avec les directions départementales)	Division des ressources humaines	Bordeaux	Maintien	
	Division financière	Bordeaux	Maintien	
	Division Administration générale et logistique	Bordeaux	Maintien	
	Systèmes d'information et de Communication	Bordeaux	Maintien	
	Juridictions sociales (TASS/TCI)	Bordeaux , Limoges, Poitiers	Maintien	
	Fonctions support de proximité mutualisées avec DD 87	Limoges	Maintien	
	Fonctions support de proximité mutualisées avec DD 86	Poitiers	Maintien	
Missions métiers mutualisées Gironde	Métiers de l'animation, BAFA	Bordeaux	Maintien	
	Saisie administrative CNDS équipement	Bordeaux	Maintien	
	Groupe projet service civique	Bordeaux	Maintien (sous réserves)	

—
—
—
—
—
—
—
—
—
—
—
**Arrêté portant fixation pour l'année pour 2016
des périodes de dépôt des demandes
d'autorisation et de renouvellement
d'autorisation au titre de l'article R. 6122-27 du
code de la santé publique**

**Le directeur général
de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,**

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6122-1 à L. 6122-9, R. 6122-25 à R. 6122-29,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE),

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010, portant création des Agences Régionales de Santé,

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;

VU le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de M. Michel LAFORCADE, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté en date du 7 octobre 2014 portant fixation des périodes de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation pour les activités relevant du schéma régional d'organisation des soins de la région Aquitaine,

VU l'arrêté en date du 25 septembre 2014 portant fixation des périodes de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation pour les activités relevant du schéma régional d'organisation des soins de la région Poitou-Charentes,

VU l'arrêté en date du 12 février 2015 portant fixation des périodes de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation pour les activités relevant du schéma régional d'organisation des soins de la région Limousin,

ARRETE

Article 1er - Les périodes et les calendriers prévus à l'article R. 6122-29 du code de la santé publique, relatifs au dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation, au titre de l'article R. 6122-27 du code de la santé publique, pour les activités de soins et équipements matériels lourds dont l'autorisation relève de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou Charentes sont fixés en annexe du présent arrêté.

Article 2 - Cet arrêté prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Article 3 - La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou Charentes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des actes administratifs de la région d'Aquitaine Limousin Poitou Charentes.

Fait à Bordeaux, le 11 JAN. 2016

**Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes**

Pour le directeur général, et par délégation,


Anne BOUYGARD
Directrice générale adjointe

ANNEXE

<p style="text-align: center;">PÉRIODES DE DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATION ET DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION</p>	<p style="text-align: center;">ACTIVITÉS DE SOINS ET EQUIPEMENTS MATÉRIELS LOURDS</p>
<p style="text-align: center;">1ER FEVRIER AU 31 MARS 2016</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p style="text-align: center;">1ER SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 2016</p>	<p>Médecine Chirurgie Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale Psychiatrie Soins de suite et de réadaptation Soins de longue durée Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques Traitement des grands brûlés Chirurgie cardiaque Activités interventionnelles par voie endovasculaire en cardiologie Neurochirurgie Activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie Médecine d'urgence Réanimation Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal Traitement du cancer Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</p> <hr/> <p>Caméra à scintillation munie ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographe à émissions, caméra à positions Appareil d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique Scanographe à utilisation médicale Caisson hyperbare</p>



PRÉFET DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES

DIRECTION
INTERREGIONALE
DE LA MER SUD-
ATLANTIQUE

ARRETE du 31 décembre 2015

Service de l'action
économique et de
l'emploi maritime

Rendant obligatoire les délibérations n° 21-2015 du 11 février 2015 et n° 30-2015 du 19 octobre 2015 du comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes

Délégation de Poitou-
Charentes

LA PREFETE DE LA REGION POITOU-CHARENTES
PREFETE DE LA VIENNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 912-6 et suivants ;
- VU l'arrêté de la préfète de la région Poitou-Charentes n° 134 du 19 mai 2014 portant délégation de signature au Directeur interrégional de la mer sud-Atlantique ;
- Vu l'arrêté de la préfète de la région Poitou-Charentes n° 188 du 20 mai 2014 portant subdélégation de signature aux agents de la direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique dans le ressort de la région Poitou-Charentes, administration générale ;

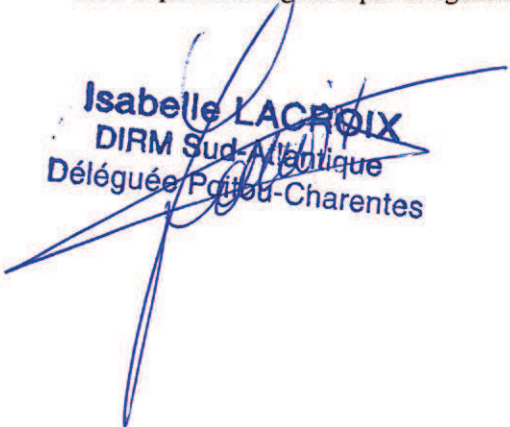
SUR PROPOSITION du directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – La délibération n° 21-2015 du 11 février 2015 relative à la réserve foncière filières Pertuis Breton et la délibération n° 30-2015 relative à l'enlèvement et la repose des installations 2016 du 19 octobre 2015 du comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes sont rendues obligatoires.

ARTICLE DEUXIEME – Le secrétaire général de la préfecture de la région Poitou-Charentes, le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique, le directeur départemental du territoire et de la mer de Charente-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à La Rochelle, le 31 décembre 2015
Pour le préfet de région et par délégation,


Isabelle LACROIX
DIRM Sud-Atlantique
Déléguée Poitou-Charentes

Pour publication au recueil des actes administratifs :

Préfecture de la région Poitou-Charentes

Pour information :

SGAR Poitou-Charentes

CRC Poitou-Charentes

DDTM 17



Comité Régional de la Conchyliculture
Poitou-Charentes

DELIBERATION N° 21-2015 Réserve foncière Filières Pertuis Breton

Vu la loi N° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche et notamment ses articles 88 & 89,

Vu le décret N° 2014-1608 du 26 décembre 2014 relatif à la codification de la partie réglementaire du livre IX du code rural et de la pêche maritime et notamment son article R 912-114,,

Vu la réunion plénière du CONSEIL du 11 février 2015, les membres du Comité Régional Conchylicole Poitou Charentes, dûment convoqués, se sont réunis à Fouras.

Le Conseil du CRC Poitou Charentes :

Considérant :

- ✓ Que l'implantation de 188 filières ostréicoles a été autorisée dans la baie de l'Aiguillon par arrêté préfectoral
- ✓ Que depuis cette date, les effets cumulés de la tempête de mars 2008 et des mortalités massives d'huîtres juvéniles ont lourdement impacté les exploitations ostréicoles concessionnaires de ces filières,
- ✓ Que de nombreuses filières ostréicoles sont actuellement inexploitées,
- ✓ Que ces filières représentent un enjeu stratégique pour la conchyliculture du Pertuis Breton
- ✓ Que la mise en réserve foncière des filières ostréicoles inexploitées dans le pertuis revêt un caractère d'intérêt général pour la profession ostréicole,

Décide :

- Toute concession de filière ostréicole dans le pertuis Breton, partie charentaise, faisant l'objet d'une vacance suite à un retrait administratif sera concédée au Comité Régional de la Conchyliculture Poitou Charentes et placée en réserve foncière.
- Les modalités de réattribution de ces filières seront arrêtées après concertation entre le CRC Poitou Charentes et le CRC de Pays de Loire

Fait à Marennes, le 11/02/2015

LE PRESIDENT,
Gérald VIAUD



Comité Régional de la Conchyliculture
Poitou-Charentes

DELIBERATION N° 30-2015

Vu la loi N° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche et notamment ses articles 88 & 89,

Vu le décret N° 2014-1608 du 26 décembre 2014 relatif à la codification de la partie réglementaire du livre IX du code rural et de la pêche maritime et notamment son article R 912-114,

Vu la réunion de la commission Domaine Public Maritime du 05 octobre 2015, dont les membres ont été réunis à Marennes,

Vu la réunion du BUREAU du 19 octobre 2015, dont les membres, dûment convoqués, se sont réunis à Marennes.

La délibération ci-dessous a été adoptée.

Objet : Enlèvement et repose des installations 2016

Après en avoir délibéré, le BUREAU du Comité Régional de la Conchyliculture POITOU CHARENTES décide de fixer les dates d'enlèvement et de repose des installations pour 2016 selon le tableau joint en annexe.

Fait à Marennes, le

**LE PRESIDENT,
Gérald VIAUD**

**DATES D'ENLEVEMENT ET DE REPOSE
DES INSTALLATIONS OSTREICOLES POUR 2016**

<u>Côte de l'île d'Oléron :</u>		
Les Portes zone 5	15.04 inclus	15.06 inclus
Les Barrages zone 5	15.04 inclus	15.06 inclus
Étier Neuf zone 5	15.04 inclus	15.06 inclus
Les Annas zone 4	15.04 inclus	15.06 inclus
Renomplat zone 4	15.04 inclus	15.06 inclus
Casse Émeline zone 4	15.04 inclus	15.06 inclus
Fer à Cheval zone 4	15.04 inclus	15.06 inclus
Balise du Nord - La Mortane zone 4	15.04 inclus	15.06 inclus
Casse Dufour (rocher vert) zone 4	15.04 inclus	15.06 inclus
<u>Côtes continentales du bassin de Marennes-Oléron :</u>		
Petit Barat zone 6	31.01 inclus	15.03 inclus
Grand Barat zone 6	31.01 inclus	15.03 inclus
Saut de Barat zone 6	31.01 inclus	15.03 inclus
Dagnas Nord zone 2	28.02 inclus	15.04 inclus
Dagnas Sud zone 2	15.04 inclus	15.06 inclus
Lamouroux zone 3	15.03 inclus	15.05 inclus
Martin zone 2	15.04 inclus	15.06 inclus
Bas de Perquis zone 7	01.04 inclus	30.06 inclus
Tête de Perquis zone 7	31.01 inclus	13.03 inclus
Perquis Sud - Plage de Ronce zone 7	31.01 inclus	13.03 inclus

Passage du cercle :

- ⇒ coefficient supérieur à 70,
- ⇒ de la pleine mer (en jusant) jusqu'à 1 h avant la basse mer,
- ⇒ du 1er octobre jusqu'au 31 mai.
- ⇒ Sur certains secteurs la date de fin de passage du cercle peut varier pour coller à celle d'enlèvement et de repose des installations (s'informer auprès de la DDTM).

Direction régionale
des affaires culturelles



Bordeaux, le 08 janvier 2016

DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment ses articles 38 et 39 ;

VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

VU le décret du 17 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe) ;

VU l'arrêté de la Ministre de la culture et de la communication ministériel du 1er janvier 2016 portant nomination M. Arnaud LITTARDI, Directeur régional des affaires culturelles d'Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté n°2016-09 du 4 janvier 2016 de Monsieur le préfet de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, préfet de la Gironde, portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Arnaud LITTARDI, Directeur régional des affaires culturelles ;

VU l'arrêté n°2016-10 du 4 janvier 2016 de Monsieur le préfet de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, préfet de la Gironde, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale à M. Arnaud LITTARDI, Directeur régional des affaires culturelles d'Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes ;

DECIDE

Article 1 – En cas d'absence de M. Arnaud LITTARDI, Directeur régional des affaires culturelles, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée, à compter du 1^{er} février 2016, par M. Marc LE BOURHIS, Directeur régional adjoint.

Article 2 – Ordonnancement secondaire

En application de l'article 38 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, M. Arnaud LITTARDI, Directeur régional des affaires culturelles, peut sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à

- Mme Camille ZVENIGORODSKY, directrice adjointe, responsable du pôle Patrimoines et architectures pour les dépenses relevant du BOP 175.

- Mme Christine DIFFEMBACH, directrice adjointe, responsable du pôle Démocratisation et action territoriale pour les dépenses relevant du BOP 224, action 1 et 2, du BOP 334 et du BOP 131.

- M. François DEFFRASNES, directeur adjoint, responsable du pôle Création et industries culturelles pour les dépenses relevant du BOP 131, du BOP 334 et du BOP 224, action 1 et 2.

Article 3 – Constatation de service fait

M. Arnaud LITTARDI, Directeur régional des affaires culturelles, subdélègue sa signature à effet de constater le service fait dans le cadre des commandes de fournitures, de service ou d'équipements matériels relatifs à leur service à :

- Mme Muriel MAURIAC-LE HERON, conservatrice générale du patrimoine pour les commandes relatives au secteur des monuments historiques ;
- M. Laurent DELFOUR, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne, Mme Catherine CHIMITS-DAZEY, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde par intérim, M. Xavier ARNOLD, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Landes, M. Philippe GONZALES, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot-et-Garonne, M. René COLONEL, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques, M. Paul GIRARD, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze, M. Nicolas CHEVALIER, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Creuse, Mme Anne MANGIN-PAYEN, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Vienne, M. Christophe BOUREL LE GUILLOUX, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente, M. Lionel MOTTIN, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente-Maritime, M. Pascal PARRAS, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Deux-Sèvres, Mme Sophie GRENNERAT, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vienne, pour les commandes relatives à leur service.

Article 4 – Attributions spécifiques

M. Arnaud LITTARDI, Directeur régional des affaires culturelles, subdélègue sa signature à :

- M François DEFFRASNES pour la délivrance des attestations de :
 - diplômes d'État de professeur de danse,
 - diplômes nationaux d'arts plastiques et d'arts et techniques,
 - diplômes d'État d'enseignement du théâtre.
- Mme Muriel MAURIAC-LE HERON, conservatrice générale des monuments historiques pour la délivrance des autorisations et avis sur les dossiers de travaux et d'études concernant les monuments historiques, les procès verbaux des commissions régionales, ainsi que l'ensemble des correspondances courantes intéressant leur service ;
- Mme Catherine CHIMITS-DAZEY, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde par intérim, à effet de signer l'ensemble des correspondances courantes intéressant son service ;
- M. Laurent DELFOUR, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne, à effet de signer l'ensemble des correspondances courantes intéressant son service ;
- M. Xavier ARNOLD, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Landes, à effet de signer l'ensemble des correspondances courantes intéressant son service ;
- M. Philippe GONZALES, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot-et-Garonne, à effet de signer l'ensemble des correspondances courantes intéressant son service ;
- M. René COLONEL, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques, à effet de signer l'ensemble des correspondances courantes intéressant son service ;
- M. Paul GIRARD, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze par intérim, à effet de signer l'ensemble des correspondances courantes intéressant son service ;
- M. Nicolas CHEVALIER, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Creuse, à effet de signer l'ensemble des correspondances courantes intéressant son service ;
- Mme Anne MANGIN-PAYEN, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Vienne, à effet de signer l'ensemble des correspondances courantes intéressant son service ;
- Mme Christophe BOUREL LE GUILLOUX, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente, à effet de signer l'ensemble des correspondances courantes intéressant son service ;

- M. Lionel MOTTIN, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente-Maritime, à effet de signer l'ensemble des correspondances courantes intéressant son service ;
- M. Pascal PARRAS, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Deux-Sèvres, à effet de signer l'ensemble des correspondances courantes intéressant son service ;
- Mme Sophie GRENNERAT, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vienne, à effet de signer l'ensemble des correspondances courantes intéressant son service ;

Article 5 – La présente décision abroge et remplace la décision du 2 juin 2014.



Arnaud LITTARDI
Directeur régional des affaires culturelles

**Arrêté du 11 janvier 2016
portant résultats de l'épreuve théorique pour
l'obtention du certificat de capacité pour
effectuer des prélèvements sanguins**

Pôle Gestion et Formation
des Professionnels de Santé

**Le directeur général
de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes**

- VU** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;
- VU** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** l'arrêté du 21 décembre 1992 modifié fixant la liste des titres exigés des personnes employées en qualité de technicien dans un Laboratoire de biologie médicale ;
- VU** l'arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence ;
- VU** l'arrêté du 13 mars 2006 modifié fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale ;
- VU** l'arrêté en date du 12 mars 2015 du directeur général de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine autorisant l'ouverture de l'épreuve théorique pour l'obtention du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins ;
- VU** l'épreuve théorique pour l'obtention du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins organisée le 23 novembre 2015 de 10 h à 11 h ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu à l'épreuve théorique une note égale ou supérieure à 12 :
ci-dessous figure la liste des candidats admis :

AUFRERE	Mélissa	Née le	10/07/1996
BAILLET	Maxence	Né le	21/04/1994
BAILLY	Anne-Sophie	Née le	25/04/1995
BAIRRAO	Marine	Née le	03/07/1994
BALCON	Carla	Née le	13/08/1996

BASELLOTTO	Elsa	Née le	09/03/1993
BEAUDOUT	Mathilde	Née le	11/10/1993
BIDONDO	Elorri	Née le	13/11/1994
BOMBAIL	Charline	Née le	27/07/1994
BRET	Maxime	Né le	02/05/1995
BRUNI	Koralyne	Née le	05/04/1994
BULMANSKI-THEN	Léa	Née le	29/06/1996
CAMINO	Adrian	Né le	09/08/1996
CAUDRON	Ludivine	Née le	26/05/1996
DALEAS	Lisa	Née le	04/11/1993
DELESCLUSE	Pauline	Née le	06/06/1990
DELMON	Maylis	Née le	19/04/1994
DESCAT	Pauline	Née le	03/06/1986
DI SANTO	Clara	Née le	03/11/1993
DOIZE	Angélique	Née le	08/05/1987
DUBOUE	Elise	Née le	05/05/1993
DUCASSE	Gréta	Née le	24/05/1990
DUPONT	Pierre-Emmanuel	Né le	17/07/1984
GALLON	Gwenaèle	Née le	21/04/1994
HAUSER	Julie	Née le	24/02/1995
HELLEGOUARCH	Mélanie	Née le	21/08/1995
HERNANDEZ	Alisson	Née le	11/03/1989
HUBAULT	Manon	Née le	18/02/1994
ITURRALDE	Maialen	Née le	27/05/1993
LABARTHE	Flavie	Née le	11/06/1996
LABORDE	Florian	Né le	06/12/1995
LAMBERT	Marie	Née le	20/08/1996
LE	Daisy	Née le	30/11/1993
LEROUX	Mathilde	Née le	28/08/1993
LOSIO	Mélanie	Née le	10/04/1995
MASSARTIC	Marie	Née le	23/02/1996
MENDOUSSE	Pauline	Née le	12/04/1982
MERLE	Noëline	Née le	20/09/1995
MILLAN	Lisa	Née le	28/10/1996
MINETTO	Damien	Né le	30/01/1993
OLLER	David	Né le	15/09/1992

PASCAUD	Ariane	Née le	27/11/1991
PATFOORT	Peggy	Née le	01/11/1978
PAULIEN-IRIBARREN	Marion	Née le	10/01/1996
POLROT	Pauline	Née le	15/09/1992
RIES	Léa	Née le	19/09/1992
RODRIGUES	Cindy	Née le	01/10/1993
ROGLIANO	Anaïs	Née le	28/03/1994
ROLLAND	Sophie	Née le	19/07/1991
SEGUINOTTE	Mélanie	Née le	02/04/1993
TALEB	Xavier	Né le	15/12/1993
TARTAS	Léa	Née le	12/03/1996
TOUCHARD	Mathilde	Née le	26/12/1994

ARTICLE 2 : Sont admis au stage pratique les candidats mentionnés à l'article 1er ;

ARTICLE 3 : Le stage doit être réalisé dans un délai maximum de deux années après validation de l'épreuve théorique ;

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut être déféré auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa publication ;

ARTICLE 5 : La directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et les directeurs des délégations départementales sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Bordeaux, le 11 janvier 2016

**Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes**


Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine
Par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Nicolas PORTOLAN

**Arrêté du 7 janvier 2016
fixant la composition du jury pour la correction
de l'épreuve théorique en vue de l'obtention du
certificat de capacité pour effectuer des
prélèvements sanguins**

**Le directeur général
de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes**

- VU** les articles L. 4352-2 et L.4352-3 du Code la Santé Publique ;
- VU** la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;
- VU** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** l'arrêté du 13 mars 2006 modifié fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale ;
- VU** l'arrêté pris le 12 mars 2015 par le directeur général de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine autorisant l'ouverture des épreuves théoriques au titre de l'année 2015 pour l'obtention du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Il est mis en place un jury afin d'uniformiser au niveau régional la correction de l'épreuve théorique en vue de l'obtention du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins ;

ARTICLE 2 : L'épreuve théorique en vue de l'obtention du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins s'est déroulée le lundi 23 novembre 2015 de 10 heures à 11 heures dans les centres d'examen suivants :

- Agen
- Bordeaux,
- Mont-de-Marsan
- Pau
- Périgueux.

ARTICLE 3 : Sont désignés membres du jury :

- M. Philippe MURAT, pharmacien inspecteur de santé publique, représentant M. le directeur général de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Président,
- M. Jérôme SCHIMDT, pharmacien inspecteur de santé publique,
- M. Laurent DESFARGES, enseignant biochimie-génie biologique au lycée technique Saint-Louis de Bordeaux,
- M. Christian HADRZYNSKI, médecin coordonateur régional d'hémovigilance,
- M. Vincent MEHINTO, pharmacien inspecteur de santé publique,
- M. Philippe MURAT, pharmacien inspecteur de santé publique,

ARTICLE 4 : la directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Bordeaux, le 7 janvier 2016

**Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes**


Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine
Par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Nicolas PORTOLAN

**Le Recteur de l'académie de LIMOGES
Chancelier des universités,**

Rectorat
Secrétariat général
Service des Affaires
Juridiques

- VU le code de l'éducation, et notamment son article D220-20,
- VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié, portant déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du Ministère de l'Education Nationale,
- VU le décret du 10 septembre 2015 portant nomination de Pierre-Yves DUWOYE , en qualité de recteur de l'académie de LIMOGES,
- VU l'arrêté ministériel du 31 mars 2014, portant nomination de Mme Valérie BENEZIT dans l'emploi de secrétaire générale d'administration scolaire et universitaire en qualité d'adjointe au secrétaire général de l'académie, directrice des relations et des ressources humaines,
- VU l'arrêté ministériel du 30 janvier 2015 portant nomination de Monsieur Vincent DENIS en qualité de secrétaire général de l'académie de Limoges à compter du 1er février 2015;
- Vu l'arrêté du 16 septembre 2015 du préfet de la Corrèze portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Yves DUWOYE, recteur de l'académie de Limoges,
- Vu l'arrêté du 17 septembre 2015 du préfet de la Creuse portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Yves DUWOYE, recteur de l'académie de Limoges,
- Vu l'arrêté du 21 septembre 2015 du préfet de la Haute Vienne portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Yves DUWOYE, recteur de l'académie de Limoges,
- Vu le projet d'arrêté du préfet de région AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Yves DUWOYE, recteur de l'académie de Limoges

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent DENIS, secrétaire général de l'académie de Limoges, à effet de signer tous arrêtés, actes, décisions et correspondances dans la limite des compétences attribuées au recteur de l'académie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent DENIS, secrétaire général de l'académie, délégation de signature est donnée à Mme Valérie BENEZIT, adjointe au secrétaire général de l'académie, directrice des relations et des ressources humaines et à M. Joël RAVAILLE, adjoint au secrétaire général, responsable du département d'analyse de gestion et d'administration de données.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent DENIS, secrétaire général de l'académie, de Mme Valérie BENEZIT, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines et de M. Joël RAVAILLE, adjoint au secrétaire général, responsable du département d'analyse de gestion et d'administration de données, délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Claude COUTY attaché principal d'administration, responsable de la division des personnels enseignants titulaires, pour les actes relatifs à la gestion des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et d'orientation et pour les actes relatifs à la gestion des congés longs des enseignants du 1^{er} degré.
- Mme Lise BANDRY, attachée d'administration, responsable de la division du personnel administratif titulaire, pour les actes relatifs à la gestion des personnels ouvriers, techniques, de laboratoire, médicaux, sociaux, de santé et des ITRF.
- Mme Sylvie SEIGNE, attachée d'administration, responsable de la division chargée du remplacement des personnels enseignants et administratifs, pour les actes relatifs les actes relatifs à la gestion des personnels non titulaires, des titulaires remplaçants et des allocataires de l'aide au retour à l'emploi.
- Mme Pascale RIEUX, attachée principale d'administration, responsable de la division des examens et concours, pour les actes relatifs à la gestion des examens et concours, et dans la limite de ceux figurant à l'annexe du présent arrêté ;
- Mme Corinne GRIZON, attachée principale d'administration, responsable de la division des moyens et de l'organisation scolaire, pour les actes relatifs à la gestion des personnels de l'enseignement privé, et relatifs aux actions pédagogiques, et dans la limite de ceux figurant à l'annexe du présent arrêté.
- Mme Marlène ALEXANDRE-BURBAUD, attachée principale d'administration, responsable de division, pour les actes figurant à l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 3.-

La présente délégation est accordée sans préjudice des compétences détenues par des agents habilités par note interne à signer des actes ne faisant pas grief et notamment : notes interprétatives, décisions confirmatives, mesures d'organisation interne du service, actes déclaratifs ou réconfortifs, convocations.

La présente délégation ne s'oppose pas à ce que, dans l'hypothèse où un texte réglementaire ou législatif prévoit que le recteur puisse désigner un agent pour le représenter au siège d'un organe délibérant ou consultatif, cet agent, dûment mandaté, puisse exercer, au nom du recteur, sa voix délibérative et signer tout document lié à la séance de l'organe ou au compte rendu des débats.

ARTICLE 4.-

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées. Le présent arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

ARTICLE 5.-

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Limousin.

Fait à Limoges, le 6 Janvier 2016

Le Recteur


Pierre-Yves DUWOYE

ANNEXE

- Liste des actes relatifs à la gestion des personnels enseignants du second degré, de direction et d'inspection, d'éducation et d'orientation, ouvriers, techniques, de laboratoire, médicaux, sociaux, de santé et des ITRF, susceptibles d'être signés par les responsables des divisions de personnels dans la limite de leurs attributions :

- Congé de maladie ordinaire
- Congé pour accident de service
- CLM-CLD – temps partiel thérapeutique
- Congé parental
- Congé de maternité, de paternité et d'adoption
- Congé de formation
- Temps partiel
- Allègement de service pour raison médicale
- Avancement d'échelon et de grade
- Attestation des états de services
- Contrat des personnels non enseignants et PACTE
- Contrat des assistants étrangers
- contrat des apprentis
- Attestation destinée à pôle emploi
- Attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières
- Notification d'admission aux allocations d'aide au retour à l'emploi
- Frais de changement de résidence
- Congé de formation syndicale
- Bonifications d'ancienneté
- Autorisation d'ouverture, de versement et de prélèvement du compte épargne temps
- Autorisations spéciales d'absence
- Autorisation de cumul de rémunérations et d'activités
- Actes relatifs à la procédure disciplinaire et les sanctions
- Affectation sur poste adapté
- Titularisation (sauf refus)
- Affectation
- Reclassement
- Cessation définitive de fonction (sauf sanction disciplinaire)
- Relevé de situation individuel
- Actes relatifs aux visites médicales et à l'aptitude aux fonctions
- Les arrêtés de radiation des cadres
- contrat des agents non titulaires enseignants, d'éducation et d'orientation
- La gestion des personnels de direction et d'inspection
- La prise en charge des vacances pour l'accompagnement éducatif
- les propositions et décisions relatives à l'indemnité de départ volontaire

- Liste des actes relatifs à la gestion des examens et concours susceptibles d'être signés par Mme Pascale RIEUX, responsable de la division des examens et concours :

- Rejet des dossiers non recevables d'inscription aux examens et concours
- Attestations de réussite aux examens
- Reconnaissance de niveaux d'études
- Recrutement de vacataires (214)
- Convocations des jurys d'examens et de concours, et des membres des commissions de choix de sujets et correction
- Certificats de non-divulgaration
- Circulaires relatives à l'organisation des examens
- Décisions de recevabilité des dossiers VAE et attestations de dispense d'épreuves
- notification des relevés de décisions de jury de VAE
- Actes relatifs à l'organisation des examens
- Actes relatifs à l'ouverture des concours
- Actes relatifs à la désignation des jurys d'examen

- convocations des enseignants stagiaires dans le cadre de la titularisation 1D et 2D
 - réponses aux demandes de dérogation de passage d'épreuve ou de durée de stage
 - réponses aux demandes de rectification de notes
 - relevé de note du CAFIPEMF et du CAPA-SH
 - courriers d'annulation définitive d'inscription à un examen ou un concours
 - décisions relatives aux aménagements d'épreuves
 - actes relatifs au positionnement
- Liste des actes relatifs à la gestion des personnels de l'enseignement privé susceptibles d'être signés par Mme Corinne GRIZON, responsable de la division des moyens et de l'organisation scolaire :
 - Congés de maladie
 - Accords CLM-CLD - mi-temps thérapeutique
 - Congés parentaux
 - Congés de maternité, de paternité et d'adoption
 - Avancements d'échelon
 - Avancements de grade
 - Reclassements
 - Retraites
 - Congés de fin d'activité
 - Cessations progressives d'activité
 - Temps partiels
 - Etablissements des droits à changement de résidence
 - Affectations des délégués auxiliaires
 - Suppléances
 - Autorisations d'absence
 - Arrêtés relatifs aux actions pédagogiques
- Liste des susceptibles d'être signés par Mme Marlène ALEXANDRE-BURBAUD, responsable de division :
 - Actes et décisions relatifs à la gestion des accidents de service et maladies professionnelles (tous personnels sauf personnels de l'enseignement du premier degré)
 - Attestation de liaison inter régimes
 - Certificat d'exercice
 - Etat des services pour affiliations rétroactives
 - autres actes relatifs aux pensions de la compétence rectorale : préliquidations, estimations, radiation des cadres (1^{er} degré) ...
 - Estimation indicative globale
 - Etats IRCANTEC
 - actes relatifs à la gestion des congés longs et des retraites pour invalidité des personnels du 1^{er} et du second degré
 - actes relatifs à la gestion de l'action sociale en faveur des personnels
 - actes relatifs à la gestion du FIPHFP



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'académie de LIMOGES, Chancelier des universités,

Secrétariat Général
Service des Affaires Juridiques
SAJ/EL

- VU le code de l'éducation ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics et son article 20 ;
- VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret du 11 février 1998 ;
- VU le décret du 10 septembre 2015 portant nomination de Pierre-Yves DUWOYE , en qualité de recteur de l'académie de LIMOGES,
- VU l'arrêté du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté ministériel du 31 mars 2014 portant nomination de Mme Valérie BENEZIT en qualité d'adjointe au secrétaire général de l'académie, directrice des ressources humaines ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 janvier 2015 portant nomination de Monsieur Vincent DENIS en qualité de secrétaire général de l'académie de Limoges à compter du 1^{er} février 2015;
- Vu le projet d'arrêté du préfet de région AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Yves DUWOYE, recteur de l'académie de Limoges en tant que responsable de budget opérationnel de programme régional (RBOP) et responsable d'unité opérationnelle (RUO) ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}.

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Vincent DENIS, secrétaire général de l'académie de LIMOGES aux fins de signer tous les actes relatifs à la mission d'ordonnateur secondaire du budget de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur

et de la recherche, et de la chancellerie de l'université, pour les opérations portées sur les arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent DENIS secrétaire général de l'académie, délégation de signature est donnée à Mme Valérie BENEZIT, adjointe au secrétaire général de l'académie, directrice des ressources humaines et à M. Joël RAVAILLE, adjoint au secrétaire général, responsable du département d'analyse de gestion et d'administration de données.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent DENIS, la subdélégation sera exercée par :

– pour les opérations prévues au titre II :

- M. Jean-Claude COUTY attaché principal d'administration, responsable de la division des personnels enseignants titulaires, dans la limite de ses attributions au sein des programmes Enseignement scolaire public du second degré (141), Soutien de la politique de l'Education nationale (214) et Vie de l'élève (230).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude COUTY la subdélégation sera exercée par Mmes Catherine ROUMANIE et Isabelle PORTE, attachées d'administration, dans la limite de leurs attributions.

- Mme Lise BANDRY, attachée d'administration, responsable de la division du personnel administratif titulaire, dans la limite de ses attributions au sein des programmes Enseignement scolaire public du second degré (141), Soutien de la politique de l'Education nationale (214) et Vie de l'élève (230).
- Mme Sylvie SEIGNE, attachée d'administration, responsable de la division chargée du remplacement des personnels enseignants et administratifs, dans la limite de ses attributions au sein des programmes Enseignement scolaire public du second degré (141), Soutien de la politique de l'Education nationale (214) et Vie de l'élève (230).
- Mme Corinne GRIZON, attachée principale d'administration, responsable de la division des moyens et de l'organisation scolaire, dans la limite de ses attributions au sein des programmes Enseignement privé du premier et du second degrés (139), Enseignement scolaire public du premier degré (140), Enseignement scolaire public du second degré (141) et Vie de l'élève (230).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne GRIZON la subdélégation sera exercée par Mme Valérie DUPERTUIS, attachée principale d'administration, et Marylène VALAGEAS, attachée d'administration, dans la limite de leurs attributions.

- Mme Marie-Emmanuelle MASDUPUY, attachée d'administration, coordonnatrice académique paye.

– pour les opérations du titre II et des titres III – V et VI :

- Mme Chantal SOUBRIER, attachée principale d'administration, responsable de division, dans la limite de ses attributions au sein des programmes Enseignement privé du premier et du second degrés (139), Enseignement scolaire public du premier degré (140), Enseignement scolaire public du second degré (141), Formations supérieures et recherche universitaire (150), Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (172), Soutien de la politique de l'Education nationale (214), Vie de

l'élève (230) et Vie de l'étudiant (231), Entretien des bâtiments de l'Etat (309) et Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (333).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal SOUBRIER, la subdélégation sera exercée par Madame LAYEMAR-COURIVAUT Eldine, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal SOUBRIER, la subdélégation sera exercée par M. Eric DEBOUDT, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal SOUBRIER, la subdélégation sera exercée seulement en ce qui concerne la certification du service fait par :

- Sébastien Terrasson
 - Stéphanie DUPRAZ
 - Anne-Sophie Calvet
 - Eldine Courivault
-
- Mme Pascale RIEUX, attachée principale d'administration, responsable de la division des examens et concours, dans la limite de ses attributions, au sein des titres II hors PSOP et III - programme Soutien de la politique de l'éducation nationale (214), et à l'exception des dépenses d'un montant supérieur à 5000 euros.
 - Madame Marlène ALEXANDRE-BURBAUD, attachée principale d'administration, responsable de division, dans la limite de ses attributions sur les BOP 214,139,140,141,230, 231 et 150.
 - Mme Florence GROUSSAUD, attachée principale d'administration, dans la limite de ses attributions au sein du titre II hors PSOP et III – du programme Soutien de la politique de l'Education nationale (214), et à l'exception des dépenses d'un montant supérieur à 750 euros.
 - Mme Corinne GRIZON, attachée principale d'administration, dans la limite de ses attributions au sein du titre II hors PSOP et III – du programme Soutien de la politique de l'Education nationale (214).
 - Mme Marie-Emmanuelle MASDUPUY, attachée d'administration, coordonnatrice académique paye, pour l'ordonnancement des recettes non fiscales sur l'ensemble des BOP concernés par les arrêtés préfectoraux.

ARTICLE 3.-

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent DENIS, de Mme Valérie BENEZIT et de M. Joël RAVAILLE, la subdélégation sera exercée par Mme Chantal SOUBRIER, attachée principale d'administration, responsable de division pour la mise en place des crédits (AE/CP) concernant l'ensemble des BOP.

ARTICLE 4.-

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées. Le présent arrêté entrera en vigueur au lendemain de la publication de l'arrêté préfectoral de délégation en matière d'ordonnancement secondaire.

ARTICLE 5.-

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 6 janvier 2016

Le Recteur



Pierre-Yves DUWOYE